



Parcs Nationaux de France

Cabinet du ministre d'Etat

Paris, le mercredi 11 février 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature du premier contrat d'objectif des parcs nationaux de France : pour un renforcement du développement durable des territoires

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, et Chantal JOUANNO, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, ont signé aujourd'hui avec l'établissement public Parcs nationaux de France le **premier contrat d'objectif 2009-2011**, en présence des directeurs de neuf établissements publics de parcs nationaux français¹.

Ce contrat d'objectif, dont la mise en œuvre est estimée à **12,8 millions d'euros** sur les trois ans, fixe au nouvel établissement quatre grandes priorités :

- accompagner les établissements publics de parcs nationaux dans la mise en œuvre de la réforme issue de la loi du 14 avril 2006 et particulièrement pour **l'élaboration de leur première charte**. Ces chartes, véritables «projets de territoires» pour l'ensemble des territoires des parcs, seront le fruit de concertations entre les établissements publics et l'ensemble des acteurs locaux ;
- **assurer le rayonnement des parcs nationaux français** à l'échelle nationale mais également internationale par une stratégie de communication ambitieuse ;
- **améliorer la qualité de gestion des parcs nationaux** en favorisant la mutualisation et la création de services communs ;
- appuyer la création et la mise en place des nouveaux parcs nationaux, que ce soit ceux de Guyane et la Réunion, créés en début 2007, ou les trois futurs parcs prévus par les engagements du Grenelle Environnement. Le parc national méditerranéen, en projet sur le site emblématique des Calanques, fera l'objet d'une prise en considération par le Premier Ministre dans les prochaines semaines, et pourrait voir le jour fin 2010.

Pour Jean-Louis BORLOO **«les parcs nationaux sont des territoires d'exception, dépositaires d'une biodiversité et d'un héritage culturel uniques. Grâce aux futures chartes, nous allons associer sur ces espaces la conservation de la nature et des ressources naturelles, et le développement durable des communes environnantes. La mise en place de cette «vision partagée» est une avancée majeure en faveur de la préservation de notre milieu naturel».**

Pour en savoir plus : <http://www.parcsnationaux-fr.com> / www.developpement-durable.gouv.fr

1. Les parcs nationaux de la Vanoise, de Port-Cros, des Ecrins, des Pyrénées, des Cévennes, du Mercantour, de la Guadeloupe, de la Réunion et le parc amazonien de Guyane.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO

01 40 81 72 36

Cabinet de Chantal JOUANNO

01 40 81 79 55

Parcs nationaux de France – Mouna Abkari

06 73 85 21 04 / mouna.abkari@espaces-naturels.fr

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

www.developpement-durable.gouv.fr